

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 4 mars 2020 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Léon Mayaud, Porter, Renaud, Touzet.

Absent (s)

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 4 février 2020
- Droit de préemption communal
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2019 budget assainissement.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif 2019 budget assainissement + affectation du résultat 2019 sur le budget 2020.
- Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2019 budget principal.
- Délibérations pour l'approbation du compte administratif budget principal 2019 + affectation du résultat 2019 sur le budget 2020.
- Résultats analytiques Ecole – salle Gaston Chéreau – Médiathèque 2019
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 04 février 2020

En l'absence de remarques, le compte rendu du 4 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Point d'ordre du jour supplémentaire

Le Maire sollicite la possibilité d'ajouter un point d'ordre du jour au conseil municipal, qui nécessite une prise de délibération, concernant les frais liés à l'abattage d'un arbre mort au lieudit « Le Bas de Vouhet »
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ce nouveau point à l'ordre du jour

Le Maire rappelle qu'un arbre mort menaçait de tomber au lieudit « Le Bas de Vouhet » sur la commune de Prissac. Trois protagonistes étaient concernés : deux propriétaires privés et la commune de Prissac, qui avaient passé un accord de principe pour se partager les frais d'abattage.

Depuis, l'un des deux propriétaires a procédé au bornage de sa propriété, ce qui en a modifié les contours, de ce fait l'arbre n'est plus intégré dans sa propriété. La commune a reçu la facture intégrale de l'abattage pour 900 € TTC.

Les frais ne sont donc plus à partager en trois, mais entre la commune et un propriétaire privé, qui accepte le principe d'un partage des frais entre lui-même et la commune de Prissac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte que la commune s'acquitte des frais d'abattage de 900 € et en refacture 50 % au propriétaire privé mitoyen.

3. Droit de préemption communal

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande concernant un bien soumis à un droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme, concernant la vente d'un bien situé dans le bourg, 13 rue Roland Meignein, parcelle cadastrée AB N°360

Plusieurs élus ont visité les locaux. La configuration des lieux ne permet pas d'envisager un usage public. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas valoir son droit de préemption sur ce bâtiment.

4. Approbation du compte de gestion 2019 et compte administratif 2019 budget assainissement & affectation du résultat 2019 sur le budget 2020.

- Compte de gestion du budget assainissement 2019

Le Maire indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants. Il laisse sa deuxième adjointe présenter les résultats 2019.

- Compte administratif 2019 budget assainissement.

Sur l'année 2019, la section de fonctionnement présente un déficit alors que la section d'investissement présente un excédent :

- en fonctionnement, déficit de 1 015.26 euros (14 989.39 € de dépenses pour 13 974.13 € de recettes). Ceci indique que les recettes perçues (essentiellement les redevances des usagers) ne suffisent plus à couvrir les frais de fonctionnement de la station d'épuration
- En investissement, excédent de 5 941.87 €. Après reprise des soldes de l'année antérieure, les résultats définitifs suivants seront à intégrer au budget 2020 :

RESULTAT FONCTIONNEMENT	
Résultat réel 2019	-1 015.26 €
Résultat N – 1	20 689.89 €
Résultat cumulé	19 674.63 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	
Résultat réel 2019	5 941.87 €
Résultat N - 1	70 636.52 €
Résultat cumulé	76 578.39 €

Après échange et précisions, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion, le compte administratif du budget d'assainissement 2019 et l'affectation du résultats proposés pour le budget 2020.

5. Compte de gestion 2019 et compte administratif budget principal 2019 & affectation du résultat

- Compte de gestion du budget principal 2019

Le Maire indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants. Il laisse sa deuxième adjointe présenter les résultats 2019 et quitte la séance du conseil municipal.

- Compte administratif 2019

Fonctionnement : les dépenses sont arrêtées sur un montant de 584 102.96 € et les recettes sur 742 301.29 €. L'exercice se clôt sur un excédent de 158 198.33 euros.

Investissement : avec 274 416.10€ de dépenses et 311 137.60 € de recettes, l'exercice se clôt sur un excédent de 36 731.50 €.

Après échange et précisions, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte de gestion et le compte administratif du budget principal 2019.

- Affectation du résultat

Afin de préparer le budget 2020, il convient de définir les affectations comptables concernant les « restes à réaliser » 2019 (dépenses pour l'exécution des travaux commencés et non terminés, qui sont à reporter sur le budget 2020).

RESULTAT FONCTIONNEMENT

Résultat réel	158 198.33
Résultat N - 1	573 863.90
Résultat cumulé	732 062.23

RESULTAT INVESTISSEMENT

Résultat réel	36 721.50
Résultat N - 1	- 36 776.06
Résultat cumulé	-54.56

RAR Dépenses	313 741
RAR Recettes	83 601

Résultat cumulé	- 230 194.56
-----------------	--------------

Besoin de financement	230 194.56
------------------------------	------------

Résultat à affecter au 1068 (investissement)	230 194.56 €
Crédit reporté au R002 (fonctionnement)	501 867.67 €
Crédit reporté au D001 (investissement)	- 54.56 €

Après échange et précisions, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte l'affectation du résultat proposée.

6. Résultats analytiques Ecole – salle Gaston Chéreau – Médiathèque 2019

Grace à un suivi analytique, les coûts de l'école, des salles Chéreau et Rencontre et de la Médiathèque peuvent être identifiés de façon assez précises.

- Ecole (locaux, personnel, cantine et accueil périscolaire) : les dépenses s'établissent à 89 199.83 € dont 72 311.02 € (81 %) supportés par la commune
- Salles Gaston Chéreau et de Rencontre (entretien, ménage) : 14 419.07 € dont 10 284.07 € en reste à charge de la commune (après déduction des participations pour les locations)
- Médiathèque : 6 715.74 € pour une activité de 2 249 visiteurs.

7. Questions diverses

Travaux centre bourg éclairage de l'église

La Communauté de communes CDC MOVA prend en charge dans le cadre de ses compétences les travaux d'éclairage public des rues du bourg, ce qui représente un coût important la CDC ayant choisi d'accompagner la commune de Prissac dans son projet d'aménagement du bourg. Par contre ceux liés à l'éclairage de l'église ne sont pas retenus, contrairement à ce qui avait été annoncé initialement. Cette dépense d'un montant de 25 563 € HT (réseau et luminaire) doit donc être réintégrée dans le projet de la commune.

Hangar des associations :

Le Maire informe le conseil municipal que la construction du hangar est terminée : Il reste des travaux en électricité. Des élus demandent la possibilité de mettre en place un système de sécurité contre le vol. Des devis seront demandés

Éclairage mairie le soir :

Comme l'avait souhaité le conseil municipal, le Maire informe qu'une minuterie a été installée dans le sas d'entrée afin d'activer l'éclairage en façade le soir à la sortie de réunions.

Réunion de chantier

Le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux, mardi prochain, le 10 mars dès 9 h15, à se rendre au nouveau hangar destiné aux associations et à assister à la réunion de chantier des travaux du centre bourg.

Cabine à livres à l'étang

L'ancienne cabine téléphonique de Prissac, vient d'être rénovée par le personnel technique et reconvertie pour servir de boîte à partage de livres, à l'étang communal. Le personnel technique qui entretient l'étang aura la charge de surveiller cette cabine, afin qu'elle ne soit pas utilisée comme dépotoir.

Développement du WIFI 4 G sur le bourg de Prissac

Une nouvelle campagne pour obtenir une aide financière européenne pour le développement de l'accès au réseau internet 4 G, s'ouvre à nouveau le mardi 17 mars. La commune a déjà déposé des demandes mais qui n'ont pas été retenues. La commune adressera à nouveau sa candidature le 17 mars à 13 h (les premiers inscrits sont les premiers retenus).

L'entreprise LABRUX viendra prochainement faire une étude sur les installations à prévoir pour le développement du réseau wifi 4G sur plusieurs points de la commune (stade, musée, salles des fêtes, voire étang) et établir un devis.

Syndicat de transport scolaire de Saint Benoit du Sault (collège)

Les délégués communaux informent le conseil municipal que, compte tenu de la baisse des effectifs d'élèves à transporter au collège de Saint Benoit, une hausse des cotisations est envisagée afin d'équilibrer le budget. Un débat s'ouvre et les conseillers municipaux demandent à obtenir des éclaircissements sur les missions de ce syndicat pour lequel la commune paie une cotisation annuelle (cotisation annuelle calculée en fonction du nombre d'enfants de la commune transportés).

Syndicat d'eau potable du Val d'Abloux

Le délégué communal de ce syndicat informe le conseil municipal que l'entreprise SAUR a remporté à nouveau le marché public concernant la délégation de gestion de l'eau potable et pour une durée de 15 ans. La SAUR était en concurrence avec l'entreprise SUEZ. Cette mise en concurrence a permis de diminuer les prix de la SAUR.

Ecole / Cantine consommation électricité

Il a été constaté grâce au suivi des consommations en électricité depuis plus de 6 ans, que les consommations en électricité de la cantine et l'école (chauffage électrique cantine) ont continué d'augmenter alors que d'important travaux (isolation des combles, installation de nouveaux convecteurs électrique à la cantine et VMC à l'école et cantine) ont été réalisés il y a plus de 5 ans.

Une horloge minuterie a été installé à l'école et la cantine afin de couper la VMC qui pourrait être une source de déperdition en énergie.

Un sous-compteur qui enregistre les consommations par circuit électrique (chauffage cantine, équipement cantine, éclairage école, chauffage électrique salle motricité...) a été installé afin de faire une étude précise des consommations et voir la source qui pourrait être la source de ce problème.

Un conseiller évoque notamment la possibilité d'une déperdition provenant du câble électrique enterré qui relie le bâtiment école avec celui de la cantine. Celui-ci ayant été installé il y a plus de 40 ans au moment de la construction de la cantine. Cette éventualité sera indiquée à l'électricien pour avis.

Fin de mandat

Avant le renouvellement des conseillers communaux lors des prochaines élections municipales, le Maire dresse le bilan de ce mandat et remercie chaleureusement l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement et le travail effectué.

La séance est levée à 23h30